

La progression et la rétention des femmes dans la profession juridique
Formation continue – Barreau du Québec
22 septembre 2017

Programme de la journée

13 h **Accueil des participants**

13 h 30 à 13 h 45 *Les femmes et la profession juridique : le point de vue du bâtonnier*

Conférencier : Me Paul-Matthieu Grondin, bâtonnier du Québec

13 h 45 à 14 h *La progression et la rétention des femmes dans les professions historiquement réservées aux hommes : présentation du projet de recherche mené chez les avocates*

Conférencières :

- Sophie Brière, professeure agrégée, Faculté des sciences de l'administration, Université Laval; titulaire de la Chaire de leadership *Femmes et Organisations*
- Anne-Marie Laflamme, avocate et professeure titulaire, Faculté de droit, Université Laval

Résumé : Les conférencières présenteront le projet de recherche qu'elles ont mené avec une équipe multidisciplinaire de l'Université Laval, en collaboration avec des partenaires du milieu, plus particulièrement le volet portant sur la progression et la rétention des femmes dans la profession juridique.

14 h à 15 h *Progression et rétention des avocates dans les cabinets privés : Enjeux, défis et pistes de solution*

Conférenciers :

- Anne-Marie Laflamme, avocate et professeure titulaire, Faculté de droit, Université Laval
- Antoine Pellerin, avocat et doctorant en droit, Faculté de droit, Université Laval

Résumé : Malgré la présence importante de femmes dans les facultés de droit et dans la profession juridique au Québec, des statistiques montrent que leur progression et leur rétention ne sont pas aussi favorables qu'on pourrait le croire. Le taux horaire médian des avocates est inférieur de 50 \$ à celui de leurs confrères (Barreau du Québec, 2015) et leur taux de retrait durant les 10 premières années de pratique demeure supérieur à celui des hommes (Barreau du Québec, 2011). Les conférenciers présenteront les résultats d'une vaste étude menée par des chercheurs de l'Université Laval auprès de

femmes occupant des professions et métiers historiquement masculins, parmi lesquels figure la profession juridique. Après avoir exposé les obstacles auxquels se heurtent les avocates, ils exploreront les pratiques organisationnelles susceptibles de favoriser leur cheminement de carrière. Au-delà de la progression et de la rétention des femmes, l'étude ouvre des pistes de réflexion pour adapter la pratique du droit aux aspirations et aux besoins d'une nouvelle génération d'avocats et d'avocates.

15 h à 15 h 15 **Pause**

15 h 15 à 16 h *La rétention et l'avancement des avocates : les initiatives du Barreau du Québec*

Conférencière : Fanie Pelletier, avocate, conseillère à l'équité, Barreau du Québec

Résumé : L'avenir de la profession juridique se conjugue au féminin. La rétention et l'avancement des avocates – particulièrement en pratique privée – est un enjeu important. Le Barreau, en tant que régulateur de la profession dont la mission est la protection du public, a choisi d'agir pour soutenir le respect et la promotion du droit à l'égalité pour ses membres et assurer une profession inclusive qui saura s'adapter aux réalités des membres et aux besoins du public en matière de services juridiques. Me Pelletier exposera les initiatives du Barreau afin de favoriser la progression et la rétention des avocates. Elle présentera plus particulièrement les travaux menés dans le cadre du projet Justicia qui a permis l'élaboration de guides ainsi que d'une formation accréditée en milieu de travail portant sur les bonnes pratiques liées aux thèmes suivants :

1. Les congés parentaux pour les salariés et pour les associés;
2. Les horaires de travail flexibles;
3. Le développement des affaires pour les avocates;
4. L'accès au statut d'associé et les autres formes d'avancement pour les avocates;
5. La recension des données démographiques et le suivi des progrès au sein des cabinets.

16 h à 16 h 30 *La rétention est une approche qui se doit d'être « holistique »*

Conférencier : Éric Beauchesne, avocat, président et chef de la direction, Jolicoeur Lacasse

Résumé : Sur le marché du talent, toutes les entreprises de savoir doivent relever jour après jour le défi de la rétention. Une étude de Catalyst démontre que le coût moyen associé au départ d'un avocat est de 315 000 \$. Si certains départs ne peuvent être évités, d'autres sont liés au contexte organisationnel de la profession. Une fois l'opération d'attraction complétée, l'organisation doit s'affairer à tout mettre en œuvre pour ne pas générer des raisons de quitter. De la sémantique, pensez-vous? Une personne peut aimer son travail, éprouver de la satisfaction au travail, être motivée, engagée et se réaliser, mais...C'est de ce « *mais* » dont il faut se méfier, car il pourrait devenir le déterminant de l'intention de quitter.

Par l'implantation d'une culture organisationnelle supportée par des pratiques RH globales (holistiques), il est possible de progresser vers l'atteinte de l'objectif d'améliorer la rétention, notamment chez les femmes. Cette rencontre sera l'occasion de présenter des exemples de pratiques organisationnelles ayant un impact sur la rétention ou de lancer des pistes de réflexion pouvant en générer de nouvelles. Ces pratiques ou réflexions seront donc discutées à travers les thèmes suivants :

- La culture organisationnelle;
- L'organisation du travail;
- L'évaluation du rendement;
- Le bien-être psychologique de la personne dans toutes ses composantes.

Le tout, avec le seul objectif de ne jamais générer l'intention de quitter.

16 h 30 à 16 h 45 *Clôture de l'événement*

Conférencière : Louise Cordeau, avocate et présidente du Conseil du statut de la femme